



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE RUN AND BIKE

Mercredi 08 FEVRIER 2023 à PLOEUC L'HERMITAGE

| | |
|---|---|
| LIEU : | Cote des Halles, espace Henri BOZEC, PLOEUC L'HERMITAGE |
| RESPONSABLE DE LA COMPETITION : des ACTIVITES PHYSIQUES et SPORTIVES) | Guillaume PERRAULT Participation à l'organisation de cette compétition de 5 Étudiants LICENCE PROFESSIONNELLE AGOAPS (ANIMATION, GESTION et ORGANISATION de l'UFR STAPS de SAINT-BRIEUC à contacter en cas de souci le jour de la compétition Etablissement : Collège SAINT PIERRE PLOEUC L'HERMITAGE Port : 06.59.97.04.43 |
| RENDEZ-VOUS : | 12h30 |
| DEBUT DE COMPETITION : | 13h30 |
| FIN DE COMPETITION : | 17 h 00 |

ACCES : Stationnement des cars sur le parking de l'espace HENRI BOZEC, PLOEUC L'HERMITAGE,

INSCRIPTIONS : Sur UGSELNET jusqu'au lundi 06 FEVRIER 2023 - 17h00

Programme :

| Horaire | Consignes | Remarques |
|--|------------------------------------|--|
| 12h30 | Arrivée sur le lieu de rendez-vous | Confirmation des inscriptions. Récupération des plaques vélo et dossards (1 par équipier) Prévoir système pour accrocher les plaques, colliers, ficelle |
| A partir de 12h45 | Échauffement | Reconnaissance des parcours. Ne rien déplacer sur les sites d'épreuves ! |
| 13h15 | Briefing | Rappel des règles de sécurité |
| 13h30 | Début des épreuves | Chaque équipe réalise le prologue. (1 parcours VTT et 1 parcours de course) |
| 14h30 | Pause | Zone sécurisée dans le bois. |
| 14h30 à 16h00 | Épreuves de course poursuite | Départs échelonnés selon les résultats du prologue |
| 16h30 | Résultats, récompenses | Podiums individuels dans les 9 catégories |
| Pour le bon déroulement de cette journée, veuillez respecter les horaires | | |

EPREUVES :

PROLOGUE (1 coureur + 1 cycliste en relais sur 1 boucle unique)

Le tracé du PROLOGUE est identique à toutes les catégories. Chronométrage électronique SPORTIDENT.

Chaque duo se présente au départ. Le concurrent porteur de la puce SPORTIDENT sera obligatoirement le second relayeur. Après s'être attribué les rôles de coureur ou cycliste (vététiste), le porteur de la puce SPORTIDENT déclenche le départ de son partenaire en allumant le boîtier "départ" (insertion de la puce dans le boîtier). Il attend alors que son binôme réalise sa boucle avant de l'effectuer à son tour (passage de "témoin" en se touchant l'épaule dans la zone de relais). A son retour, le second relayeur stoppe le temps en allumant le boîtier "arrivée". Chaque groupe sera donc autonome sur la gestion de son épreuve. L'impression du ticket par le contrôleur à l'arrivée permet de lire le temps de course effectué.

Les classements sont établis par catégories (9 catégories au total). Ils serviront à connaître les écarts des départs en course poursuite pour l'épreuve finale.

1 seule tentative par équipe.

EPREUVE FINALE DE COURSE POURSUITE (boucle unique avec départs échelonnés)

Les concurrents sont placés dans des couloirs (principe de l'épreuve de course poursuite en biathlon) et attendent le signal de départ du starter.

Rappel = les départs sur l'épreuve de course poursuite se feront selon l'écart concédé sur les vainqueurs du prologue dans chaque catégorie.

CATEGORIES ET DISTANCES

| Filles | | Gars | |
|------------------|---|----------------|--|
| benjamines | Départs échelonnés 1 boucle (3,0 km) | benjamins | Départ échelonnés 1 boucle (3,0 km) |
| minimes | Départs échelonnés 1 boucle (3 km) | minimes | Départ échelonnés 2 boucles (6 km) |
| cadettes-juniors | Départ échelonnés 2 boucles (6 km) | cadets-juniors | Départ échelonnés 2 boucles (6 km) |

Reconnaissance : toutes les catégories disposeront d'un créneau commun de 30 minutes pour la reconnaissance du circuit avant leur épreuve.

échanges de rôles/statuts (coureur-pilotes) sur l'épreuve finale : les concurrents seront libres d'échanger leurs rôles à tout moment tout au long de l'itinéraire. Ils devront cependant le faire "à vue". Les VTT devront être déposés sur le coté en appuis sur un arbre. Pour la sécurité de tous, cette règle est impérative ! En cas de non-respect, la disqualification sera immédiate.

Ravitaillement : Un ravitaillement de fin d'épreuve sera installé en fin de circuit. Les équipes resteront autonomes pour la gestion sportive de leur épreuve.

Matériel :

- Le VTT doit être en bon état de marche.
- L'organisateur se réserve le droit d'interdire le départ à un concurrent si son vélo n'est pas en bon état.
- L'organisateur ne fournit pas d'assistance mécanique. Elle reste cependant possible pendant toute la durée des épreuves par l'enseignant et/ou accompagnateur de chaque pilote.
- **Le port du casque est obligatoire pour les deux concurrents.**
- **Les cornes sont interdites sur les VTT. Les bouchons de guidon sont obligatoires.**

Divers :

Vestiaires, toilettes = Les toilettes seront en accès libre sur le site de l'espace HENRIN BOZEC . L'accès s'y fera uniquement en chaussures de ville ou running.

secrétariat = A votre arrivée, merci de vous présenter au secrétariat de compétition afin de vérifier les catégories et identités de vos pilotes

contrôle des VTT et sécurité = Le contrôle des VTT se fera en interne par chaque enseignant des établissements présents. **L'organisateur se décharge de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement d'un vélo et des conséquences engendrées sur la sécurité de son propriétaire pendant les épreuves.**

Résultats, classements =

individuel = Dans chacune des 9 catégories, le titre de champion(ne) départemental(e) est attribué au duo ayant franchi la ligne d'arrivée en premier au cours de l'épreuve finale de course poursuite. Un contact physique entre les 2 concurrents doit être visible dans le sas d'arrivée (10 mètres de long).

Possibilités de surclasser ou déclasser un élève :

une seule fois par établissement et sous conditions

1 Sous Classement Cadet 1ère année vers Minime = **si l'élève est tout seul en cas de collège sans lycée.**

1 Sur Classement Benjamin 2ème année vers Minime = **pour compléter un duo.**

Minime 2ème année vers Cadet = **pour compléter un duo.**

Récompenses = Médailles aux 3 premiers dans les 9 catégories de duos.

DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au CHAMPIONNAT REGIONAL :

Elle doit être déposée le jour de la compétition départementale **AU PLUS TARD**, auprès du responsable de la compétition (avant si possible au secrétariat départemental). La raison doit être mentionnée et justifiée par un document officiel accompagnant la demande de QE.

RAPPEL : Championnat régional le mercredi 15 mars 2023 à BETTON (35).

Ces informations peuvent subir des modifications tout au long de la saison pour de multiples raisons.

Avant chaque compétition, il est donc important de
CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL
pour s'informer en temps réel.